



Plan National de Formation

Professionalisation des acteurs

Journée nationale de formation

« Enseignements pratiques interdisciplinaires : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie »

Mardi 29 mars 2016

Lycée-Collège international Honoré de Balzac - Paris

Introduction au séminaire

Par les groupes scientifiques de l'inspection générale de l'éducation nationale

Ce propos introductif est articulé en trois parties, d'abord un rapide rappel des contenus des textes réglementaires qui décrivent les enseignements pratiques interdisciplinaires, puis quelques réflexions qui ont émergé lors de la préparation de cette journée, enfin une partie conclusive qui décrit les objectifs de cette journée.

1. Regards sur les textes réglementaires

Trois textes réglementaires¹ décrivent les enseignements pratiques interdisciplinaires : un décret et un arrêté en date du 19 mai 2015 et une circulaire du 30 juin 2015.

Quelques points saillants peuvent être rappelés :

- les **enseignements pratiques interdisciplinaires** font partie des enseignements complémentaires au même titre que l'accompagnement personnalisé, ils ont un caractère obligatoire pour les élèves et sont donc naturellement intégrés aux **enseignements obligatoires** ;
- **toutes les disciplines** d'enseignement contribuent aux enseignements complémentaires ;
- les **enseignements pratiques interdisciplinaires** font partie des enseignements complémentaires au même titre que l'accompagnement personnalisé, ils ont un caractère obligatoire pour les élèves et sont donc naturellement intégrés aux **enseignements obligatoires** ;

¹ Décret n° 2015-544 du 19-5-2015 - J.O. du 20-5-2015 ; arrêté du 19-5-2015 – JO du 20-5-2015 ; [circulaire n° 2015-106 du 30 juin 2015](#)

- les enseignements pratiques interdisciplinaires sont à articuler avec toutes les « **composantes de la formation** » : en premier lieu avec le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, mais aussi avec les connaissances et compétences identifiées par les programmes, enfin avec les différents parcours : le parcours citoyen, le parcours avenir et le parcours d'éducation artistique et culturelle. Il convient avant tout d'avoir une **vision intégrative** des enseignements pratiques interdisciplinaires ;
- chaque enseignement pratique interdisciplinaire porte sur l'une des **huit thématiques interdisciplinaires** : corps, santé, bien-être et sécurité ; culture et création artistiques ; transition écologique et développement durable ; information, communication, citoyenneté ; langues et cultures de l'Antiquité ; langues et cultures étrangères ou régionales ; sciences, technologie et société ; monde économique et professionnel.

Les textes réglementaires qui décrivent les enseignements pratiques interdisciplinaires soulignent notamment qu'« ils permettent de construire et d'approfondir des connaissances et des compétences par une démarche de projet conduisant à une réalisation concrète, individuelle ou collective ».

Les enseignements pratiques interdisciplinaires constituent donc avant tout des temps d'enseignement donc **des temps d'apprentissage** où l'on peut **construire** des notions ou des savoir-faire nouveaux, mais aussi, selon le cas, des moments où l'on peut les **mettre** ou **remettre en contexte**. Ceci se fait dans le cadre d'une **pédagogie de projet** susceptible de motiver les élèves, de conférer davantage de **sens** aux apprentissages et ceci d'autant plus que le projet est pensé dans un cadre **interdisciplinaire**.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires sont aussi des temps privilégiés où les élèves apprennent à s'inscrire dans un travail en équipe, à être force de proposition et à faire preuve de créativité, à s'exprimer à l'oral, à conduire un projet, individuel ou collectif.

Notons enfin que l'introduction des enseignements pratiques interdisciplinaires comme de l'accompagnement personnalisé participe de la construction d'un collège en mesure de mieux faire **réussir tous les élèves**, en particulier ceux qui échouent actuellement et qui représentent plus de 20 % des effectifs et sont surreprésentés parmi les CSP défavorisées². Dans cette optique, les enseignants doivent être attentifs à expliciter au mieux les apprentissages visés, les procédures utilisables ou utilisées, les savoirs mobilisables ou mobilisés pour garantir que la démarche de projet n'aboutisse pas à de nouvelles inégalités dans les apprentissages.

2. Quelques points de vigilance

Nous souhaitons insister sur quelques points qui ont émergé d'échanges lors des différentes réunions préparatoires de ce séminaire.

Comme noté ci-dessus, la démarche de projet permet d'introduire des notions nouvelles ou de mettre ou de remettre en contexte des notions déjà rencontrées. On peut visiter et revisiter un même concept en diversifiant les exemples ou l'approfondir en développant un système explicatif plus performant à partir d'apports d'autres disciplines. Il est apparu au cours des échanges des **spécificités disciplinaires** autour d'une facilité plus ou moins marquée d'introduire des notions nouvelles dans le cadre d'une pédagogie de projet, il faut l'accepter mais pour autant il faut inciter tous les professeurs à **être imaginatifs** et à **s'engager** dans les enseignements pratiques interdisciplinaires.

Par ailleurs, au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires, la partie « pratique » ne constitue ni un but en soi, ni même la condition suffisante d'un réel apprentissage. Elle doit s'accompagner pour l'élève de questions, de réflexions, de remises en cause, en un mot d'une activité intellectuelle qui doit être étayée par l'enseignant. La phase de structuration des acquis, le processus de décontextualisation-recontextualisation, l'identification de la contribution des enseignements

² On pourra se référer au rapport de Jean-Paul Delahaye « Grande pauvreté et réussite scolaire » : <http://www.education.gouv.fr/cid88768/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous.html>

pratiques interdisciplinaires aux apprentissages sont des facteurs essentiels si l'on souhaite une **meilleure réussite des élèves**.

Le projet peut s'appuyer sur une démarche documentaire (telle que l'éducation aux médias et à l'information permet de la développer), même modeste, dressant une sorte d'état des lieux du domaine exploré et permettant de situer la production de l'élève au regard de son contexte technologique, scientifique et social.

Le « pratique » est un processus en allers-retours entre les expériences et démarches concrètes d'une part et les connaissances et concepts d'autre part. Il n'est pas seulement « la réalisation finale » au risque de situations et d'actions concrètes sans profondeur.

Ensuite, la question de la **part des disciplines** dans les enseignements pratiques interdisciplinaires, eu égard au poids de la discipline dans la grille horaire et à l'assemblage disciplinaire choisi, nous amène à penser qu'il peut y avoir des enseignements pratiques interdisciplinaires où les poids relatifs des disciplines peuvent être différents mais l'interdisciplinarité doit conserver un caractère authentique. Quel que soit le poids, la discipline présente donne du sens en offrant une approche du problème posé.

Enfin la question du **travail hors la classe** dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires a émergé, il convient de trouver un mode d'organisation qui optimise la plus-value liée aux interactions directes professeurs-élèves donc de ne pas trop mobiliser du temps de formation en séance pour les "réalisations matérielles" tout en évitant cependant une externalisation à l'excès du volet réalisation. Là encore, il n'est pas si aisé que cela de trouver un **équilibre harmonieux**, mais cela doit être un **point de vigilance** de tous les professeurs.

La DGESCO procède à la **mise en ligne de ressources**³ dont des fiches ressources relatives aux enseignements pratiques interdisciplinaires, une trentaine sont prévues à terme. Elles sont adossées aux **huit thématiques** arrêtées au niveau national et organisées suivant deux logiques : certaines se présentent comme de **simples pistes** qui n'entrent pas dans le détail de la mise en œuvre, d'autres constituent des **exemples étayés et explicités**.

3. Objectifs du séminaire

Ce séminaire s'inscrit dans un moment où l'**appropriation des programmes entre dans sa phase effective** et où les équipes vont réfléchir à leur **programmation de cycle** où la place des enseignements pratiques interdisciplinaires devra être anticipée.

Les objectifs de ce séminaire sont les suivants :

- bien identifier les **enjeux de l'interdisciplinarité**, plus précisément de parvenir à un but commun en s'appuyant sur les complémentarités et les convergences des disciplines mais parfois aussi en confrontant des approches différentes d'un même problème ;
- **ouvrir les choix des équipes** et ainsi contribuer à la richesse créative des professeurs et de leurs élèves, dans le cadre des quatre disciplines représentées à ce séminaire mais pas seulement (certains projets intégreront les arts plastiques, l'éducation musicale, l'éducation physique et sportive, l'histoire-géographie, etc.) ;
- définir un **cadre de travail** pour l'élaboration d'un enseignement pratique interdisciplinaire, une aide à sa construction mais aussi à son auto-évaluation car il convient d'être modeste et ne pas rechercher la réussite immédiate, une régulation des projets s'avèrera assurément nécessaire ;
- intégrer les démarches d'évaluation des élèves en lien avec le diplôme national du brevet ;
- aborder la relation entre des élèves acteurs de leurs apprentissages et des professeurs, ressources, encadrant leur travail, les observant en action et régulant le groupe.

³ <http://eduscol.education.fr/cid99750/epi.html#lien0>